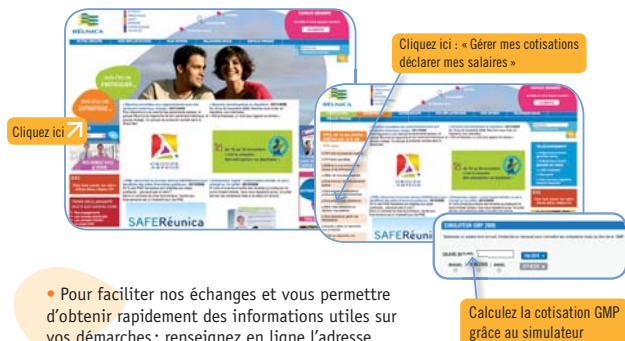


Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet www.reunica.com, espace Entreprise, rubrique « Gérer mes cotisations et déclarer mes salaires »



• Pour faciliter nos échanges et vous permettre d'obtenir rapidement des informations utiles sur vos démarches : renseignez en ligne l'adresse e-mail de la personne en charge de la gestion des cotisations de votre entreprise.

Abonnez-vous à la E-letter « L'Essentiel » **L'Essentiel** sur notre site www.reunica.com et découvrez l'ensemble des offres du Groupe.

Nouveauté 2009

- Accédez au suivi de vos déclarations et règlements trimestriels de vos cotisations Retraite. Rendez-vous sur l'Espace membre sécurisé de notre site Internet www.reunica.com.
- Calculez le montant de la GMP pour une activité à temps partiel grâce à la nouvelle version du simulateur disponible sur www.reunica.com > **Entreprise** > **Gérer mes cotisations**

Outre le téléversement associé aux télédéclarations, **3 modes de règlement** restent à votre disposition ce trimestre : (indiquez le mode de paiement choisi en cochant la case correspondante sur le bordereau).

- TIP**

 - > Reportez le cumul total des cotisations dans la zone « Montant en euro » du folio 1;
 - > vérifiez vos coordonnées bancaires (**joindre un nouveau RIB* en cas de modification ou en cas d'absence de coordonnées**);
 - > retournez-nous le TIP (**signé et daté dans la zone prévue à cet effet**) sans le détacher du bordereau original.
- Chèque**

 - > Reportez le montant total des cotisations dans la zone « Montant en euro » du folio 1;
 - > retournez-nous le TIP (**non signé et non détaché du bordereau original**), accompagné d'un chèque daté, signé et avec le lieu renseigné;
 - > établissez votre chèque du montant global à l'ordre de Réunica.
- Virement**

 - > Uniquement pour tout règlement supérieur à 1 million d'euros;
 - > veuillez contacter le conseiller en charge de votre dossier (numéro de téléphone indiqué en référence du bordereau);
 - > lors de l'établissement de votre ordre de virement, indiquez dans la zone « Motif de règlement » :
 - le numéro d'émission du bordereau de déclaration;
 - le numéro SIREN de votre entreprise.

* Ce RIB doit laisser apparaître les coordonnées complètes du titulaire (raison sociale, etc.).

Pour tous renseignements sur vos cotisations : www.reunica.com > **Entreprise** > « Gérer mes cotisations et déclarer mes salaires »

Vos cotisations retraite

VOS DÉCLARATIONS DÉMATÉRIALISÉES, UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT !



Télédeclarez et télépayez votre déclaration trimestrielle des cotisations selon la norme DUCS



Faites pour la dernière fois votre déclaration sur papier et en parallèle choisissez une solution dématérialisée : **2 possibilités s'offrent à vous !**

1. Inscrivez-vous dès maintenant sur le site «www.net-entreprises.fr»



c'est le site officiel et gratuit des déclarations sociales.



Un démonstrateur permet de visualiser au préalable le déroulé de l'inscription.

> Vous êtes déjà inscrit sur www.net-entreprises.fr

Complétez votre inscription à l'aide de votre mot de passe en optant pour le mode déclaratif DUCS à destination de Réunica ou d'Arpege (ou tout autre organisme le proposant).

+ d'infos sur www.reunica.com

2. Demandez la mise en place de la DUCS EDI

> En effet, au même titre que pour la DADS-U, tout logiciel de paie permet la réalisation d'une télédéclaration et d'un télèglement. En coordination avec vos tiers déclarants (experts-comptables, SSII), les fédérations Agirc Arcco et votre groupe de protection sociale encouragent ce mode déclaratif.

+ d'infos sur www.reunica.com

Nos Correspondants DUCS répondront à vos questions éventuelles adressées à simplification_administrative@reunica.com ou au **01 40 22 37 00**.

À noter : Le choix d'une de ces options permettra de faire une déclaration au trimestre suivant et, avec votre accord, d'être automatiquement prélevé du montant correspondant, le dernier jour de l'échéance.

Si vous n'avez pas la possibilité d'utiliser Internet, vous pouvez encore nous retourner le bordereau joint.

Laissez-vous guider

- 1 Pour effectuer votre déclaration sur le bordereau joint :
 - > indiquez pour chaque catégorie de personnel le montant des cotisations dans la zone « Montants déclarés » ;
 - > indiquez « 0 » dans la zone « Montants déclarés », si aucune cotisation n'est due pour une catégorie donnée ;
 - > si vous utilisez le TEE ou le CETPE, vous devez à présent utiliser en remplacement le dispositif TESE (Le Titre Emploi Service Entreprise). Le CEA, réservé aux associations, est inchangé. Plus d'informations sur notre site Internet www.reunica.com, espace Entreprise, rubrique « Gérer mes cotisations et déclarer mes salaires » ;
 - > retournez l'original du bordereau sans découper le TIP ;
 - > ne joignez aucune autre correspondance à votre envoi ;
 - > ne raturez pas la partie haute du bordereau de cotisations.
- 2 Si une partie de votre personnel bénéficie de la Garantie Minimale de Points, le montant de la cotisation GMP en valeur mensuelle est fixée à 62 € pour le 4^e trimestre 2009 (part patronale : 38,48 €, part salariale : 23,52 €). Un simulateur GMP est disponible sur notre site internet (voir au dos).
- 3 Nouveau dispositif pour le cumul emploi retraite à compter du 1^{er} juillet 2009 : Les rémunérations versées à compter du 1^{er} juillet 2009, au titre d'une activité salariée reprise par un allocataire Agirc et/ou Arcco, seront soumises aux cotisations patronales et salariales, sans inscription de points de retraite.
- 4 Reportez le cumul des cotisations : cumulez les sommes de toutes les pages et reportez le total dans la zone du TIP « Montant en euro », quelle que soit votre modalité de règlement.
- 5 Utilisez l'enveloppe jointe en l'affranchissant au tarif postal en vigueur, en veillant à ce que l'adresse figurant sur le bordereau soit bien cadrée dans la fenêtre.

Votre bordereau de cotisations